

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 2 Septembre 2013

Une curieuse conception du dialogue social !



Le SNES a été reçu le 25 septembre au cabinet du Ministre au sujet des expérimentations, de la formation et du devenir des CIO.

Nous étant procuré le texte de la charte nationale censée encadrer les expérimentations, nous avons tout d'abord fait part de notre mécontentement devant l'absence totale de concertation.

Il se confirme, en effet, que le MEN a choisi pour interlocuteurs, les huit Régions expérimentatrices et n'a pas jugé bon de consulter les organisations syndicales, en tous cas pas le SNES.

Cette charte nationale, a apparemment été signée par l'ARF et plusieurs ministères et devrait s'appliquer dans chacune des Régions concernées, dès à présent. La version que le SNES a pu consulter pose plusieurs problèmes qu'il aurait été souhaitable de résoudre en amont. Ce n'est pas en plaçant les représentants des personnels devant le fait accompli que la mise en place du SPO sera facilitée !

Bien que nos interlocuteurs aient cherché à nous rassurer, il ressort de ces échanges que le Ministère envisage d'examiner plusieurs scénarii sur la formation, le recrutement, la carte des CIO, et même semble-t-il les missions. Le SNES a réaffirmé qu'il n'était pas demandeur d'une nouvelle redéfinition du contenu de nos activités qui datent seulement de 2011 et s'est étonné de cette décision.

Des améliorations urgentes sont à apporter sur le niveau de recrutement, la préservation du réseau des CIO, les postes au concours, la revalorisation des carrières, sans qu'il soit besoin tous les six mois de revenir sur les mêmes débats, notamment sur le titre de psychologue et la décentralisation !

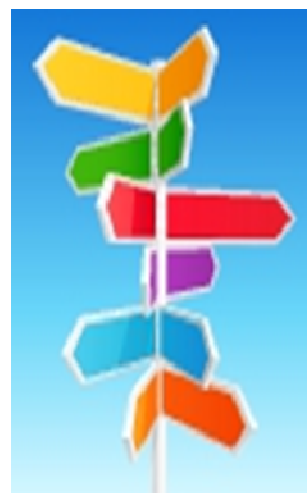
Un groupe de travail devrait être installé sur l'ensemble de ces questions, très rapidement.

L'intersyndicale, (SNES- FSU, SUD education, CGT Educ'action) des copsy et DCIO réunie le 19 Septembre appelle les collègues à se mobiliser dans l'unité pour empêcher le démantèlement du réseau des CIO, dans chaque académie.

30 Septembre 2013

Sommaire :

- *La charte sur le SPO bouclée sans concertation !*
- *Compte rendu de l'audience au cabinet du Ministre*



Toutes les informations sur le site du SNES -

<http://www.snes.fr/-Copsy-et-DCIO-.html>

Compte rendu de l'audience au Cabinet du Ministre

Les expérimentations: Une charte non négociée !

A aucun moment du processus de discussions, le MEN n'a pas jugé bon de discuter avec les représentants du SNES -FSU sur la progression des travaux. Aujourd'hui, on se retrouve donc, avec un texte qu'il ne sera possible de faire évoluer que dans le cadre des CCREFP, ce qui ne sera pas facile, et nécessairement différent selon les régions !

Or cette charte retient le principe de **mutualisation des ressources et des compétences** et « **de l'encadrement de l'engagement des acteurs** » adrement (Entendez la détermination du niveau de contribution obligatoire pour les CIO !). Si la charte affirme bien le respect des missions, des conditions d'exercice et des lignes hiérarchiques des différents services, la traduction qu'en ont déjà faite certaines régions nous interrogent.

Comment accepter, comme dans l'académie de Bordeaux qu'un cabinet privé de consultants , « forme les copsy » à l'accueil, dans le cadre de l'Espace Métiers Aquitaine (EMA) et impose ses modes de fonctionnement propres dans le CIO ? Comment accepter qu'en Bretagne un autre cabinet privé prétende amener les différents acteurs à définir « un socle minimum de pratiques » ? Comment enfin accepter que, dans la charte nationale, le principe de l'anonymat pour la délivrance du conseil personnalisé soit indiqué ? C'est là, on le sait, un des critères de la charte internationale de la cité des métiers qui s'impose à tous les collègues, amenés à y intervenir, au mépris de la charte Marianne !

Plus de convention Nationale pour cadrer l'engagement des services dans le SPRO ?

Plus de convention nationale ? Il n'est apparemment plus envisagé de rédiger de convention nationale cadrant le degré d'engagement du service public d'orientation de l'EN dans le SPO.

Cette nouvelle surprenante est contraire aux déclarations du Ministre lors de l'audience intersyndicale du 16 décembre 2012. Il n'y aurait que des conventions académiques avec les Présidents de Conseil régional, donc différentes sur tout le territoire ! Une telle décision risque très rapidement de faire éclater le cadre d'exercice des copsy et des DCIO, leurs pratiques et finalement leur métier !

Une évaluation pour la forme ?

Alors que les expérimentations se mettent tout juste en place dans les académies, l'évaluation est déjà prévue, avant la fin de l'année scolaire et la généralisation en septembre prochain !



L'avenir du réseau des CIO

Le MEN a demandé aux recteurs d'établir des « cartes cibles » des CIO pour anticiper sur les désengagements des Conseils généraux. Pour le moment seuls 15% des CG se sont désengagés mais le MEN craint que l'adoption de la loi de décentralisation confiant le SPO aux régions, n'accélère le processus. Pour autant, il n'envisage pas de donner des consignes aux Recteurs pour qu'ils limitent au maximum les fermetures.

Nous avons évoqué la situation difficile des collègues dans les CIO « fusionnés » ou démenagés : le non respect des droits des personnels, la brutalité des décisions et leur caractère politique. Ainsi à Lyon, bien que deux CIO puissent être hébergés gratuitement, le rectorat choisit quand même de les fermer ! Lors de la réunion syndicale au Congrès de l'ACOPF, les collègues de plusieurs académies (Grenoble, Reims, Lyon, Dijon, Versailles ...) ont expliqué le mépris avec lequel ils étaient traités : informés au dernier moment, mis devant l'urgence d'un déménagement en cours d'année, en dehors de toute procédure réglementaire parfois ! Les réponses qui nous ont été données par le MEN relevaient plus de la compassion que de l'engagement à protéger les personnels !



Les collègues interviennent en direction des élus et des parents. A Lyon a déjà été décidée une grève le 14 octobre, jour du CTA, si le projet reste en l'état.

<http://www.lyon.snes.edu/spip/spip.php?article2764>

La formation et le recrutement

Depuis le début de l'année, la question de la formation est posée, notamment à partir de la situation des lauréats du concours réservé. Alors que ces collègues sont déjà titulaires d'un master II de psychologie, et d'au moins quatre ans d'expérience professionnelle, la place réglementaire du concours, à la licence, les oblige à suivre les deux ans de formation pour aboutir au DECOP. D'où le réamorçage de la pompe de la précarité sur le terrain. Le MEN a donc accepté, bien qu'avec retard, d'examiner la possibilité de porter au master, comme pour les enseignants, le recrutement.

Encore la question du titre ! A cette occasion, il nous a été annoncé que l'hypothèse d'un recrutement de diplômés non psychologues n'était pas écarté a priori ! **Nous n'avons pas compris que la suppression du titre de psychologue était « de nouveau » à l'ordre du jour !** Est-il nécessaire, dans le contexte de fortes incertitudes pour les services, de se lancer une nouvelle fois dans cette mauvaise croisade ?

Le nouveau parcours d'information et d'orientation

La mise en place du nouveau parcours devrait se faire en lien avec la réforme du collège. Le MEN envisage de réserver un volume d'heures annualisées, dans le cadre des enseignements obligatoires. La mise en place devrait commencer en 2015, au niveau 5^{ème} et s'étendre progressivement sur tous les niveaux. Le contenu du parcours devrait être décidé par le futur Conseil Supérieur des Programmes qui doit être installé très prochainement. Le CSP s'appuiera sur les éléments fournis par la DGESCO (dont les conclusions de l'actuel groupe interne) et sur l'avis d'experts. Le SNES a alerté sur une vision très « économiste » de ce parcours et soumise aux recommandations européennes sur l'entrepreneuriat.

*Le colloque du 8 Novembre, un temps fort de la mobilisation !***Pré-programme**

9H15- 9H45 : Accueil

9H45-10H : Ouverture du Colloque par Roland Hubert co-secrétaire général du SNES-FSU

10H- 11H15 : Première table ronde

Peut-on améliorer l'orientation des élèves en renforçant les liens entre la formation, l'orientation et l'emploi, à l'échelle d'une région ? Que nous apprennent les parcours des jeunes ? Quels leviers pour la formation ?

Jean François Giret (Directeur de L'IREDU) ; **François Bonneau** (président de la commission Education de l'ARF) ; **Thierry Reygades** (responsable du secteur enseignements technologiques au SNES) ;

11H 15-11H30 : Pause

11H30-12 H45 : Deuxième table ronde :

Individualisation, parcours et ingénierie de formation et d'orientation : quelles conceptions du sujet et de l'éducation et quels effets ? Accompagnement des élèves ou coaching ?

Jean Yves Rochex (professeur des Universités) ; **E Betton** (maître de conférence au CNAM) ; **Anne - Claudine Oller** (Maître de conférences université Paris Est, rattachée à l'observatoire sociologique du changement sciences- po Paris)

14H- 15H15 : Troisième table ronde :

Quelles évolutions pour le métier ? Quel avenir pour les services ? La psychologie à l'index ?

R Ouvrier- Bonnaz (DCIO, Ancien formateur à l'INETOP)

15H15- 16H15 : Le travail réel au quotidien

Des Collègues des académies viendront témoigner du travail dans des CIO « fusionnés », dans des cités des métiers, sur les plateformes d'appui aux décrocheurs, des projets des régions expérimentatrices de la mise en place du SPRO.

16H15-16H45 : Clôture : Roland Hubert

Pour s'inscrire !**Pour les syndiqués : Espace adhérents**

Formation syndicale / demandez le programme / Inscriptions aux stages de formation syndicale proposés par le SNES

(cliquer / indiquer votre numéro d'adhérent et votre mot de passe / **CO-Psy** dans critère de recherches / sélectionner **Colloque National de l'orientation (08 novembre 2013/1 jour)** dans Stages disponibles / valider au bas de la page

- **Pour les non-syndiqués**, l'inscription s'effectue par mail à formation.syndicale@snés.edu

- L'autorisation d'absence est à déposer avant le 08 octobre auprès du Recteur <https://www.snes.edu/formulaire-de-demande-d.html>